

FICHE 1 : LE PROGRAMME

Maître
d'ouvrage**Enjeu de l'insertion d'un objectif « BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™ » dans le programme**

Le programme de l'opération définit les besoins du maître d'ouvrage et les directions à prendre pour parvenir à y répondre. Celles-ci se précisent au fur et à mesure de l'avancement du projet et sont intégrées à chaque actualisation du programme.

Les textes relatifs aux marchés publics imposent désormais que soient pris en compte des objectifs de développement durable lors de la définition des besoins. **Il est donc conseillé d'intégrer dans le programme, dès la phase de définition des besoins, l'objectif de construire avec du bois certifié BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™, ou équivalent**, en tant que réponse aux objectifs de développement durable de l'opération. Ce faisant, l'ensemble des acteurs du projet pourra en tenir compte.

→ Paragraphe pouvant figurer dans le programme

Le maître d'ouvrage exprime des attentes élevées en termes de développement durable. La prise en compte des objectifs de développement durable se traduira particulièrement, compte tenu de l'objet du marché, qui est la réalisation d'une construction, par l'emploi de matériaux de construction adaptés aux attentes. L'opération prévoit donc l'utilisation de bois certifié BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™, ou équivalent, car répondant à des exigences précises fondées sur les principes du développement durable dans ses composantes économique, sociale et environnementale.